

31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Proposition d'attribution d'une subvention à une association en charge de la lutte contre les exclusions (SOS Emmaüs)

CP/2020/265

Service chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subventions à une association intervenant dans le champ de la lutte contre les exclusions : SOS EMMAUS.

En application de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et à la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le Département attribue des aides financières aux opérateurs œuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions.

1.1. Présentation de l'association SOS Emmaüs

SOS EMMAUS est une association du Mouvement Emmaüs qui œuvre sur le territoire de l'Eurométropole ainsi que sur le territoire Sud du département depuis 1984.

L'activité consiste à rencontrer des familles en difficulté financière adressées par les travailleurs sociaux pour l'octroi d'avances financières remboursables et les conseiller ou les accompagner dans certaines démarches. Depuis sa création, l'association a conseillé 2000 familles et effectué 1042 avances financières pour un total de 786 619 €.

1.2. Éléments de contexte de la demande de subvention

L'association doit faire face à une baisse de ses ressources en raison de la diminution de la participation des communautés Emmaüs de Strasbourg et de Scherwiller. Les communautés ont réduit les montants de leurs participations du fait de projets particuliers de rénovation en interne. La participation financière de ces deux communautés permettait de combler les non-financements des familles (perte estimée à 5 000 € / an).

L'association sollicite le Département pour une subvention de 1 000 € par an. Ce soutien permettrait de prendre davantage de risques pour essayer d'aider les personnes en difficultés.

Le reliquat de la participation financière de la communauté de Strasbourg pourrait alors être consacré à compenser les non-remboursements que rencontre la structure, de la

part des personnes accueillies.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 1 000 € à SOS EMMAUS en 2020.

La commission thématique Emploi – Insertion – Logement qui s'est réunie le 24 août 2020 a émis un avis favorable.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15232	65-6574-58	100 000,00 €	100 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association SOS EMMAÜS.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY